

Chartres, le 4 mai 2020

**La Préfète d'Eure-et-Loir**

à

Mesdames et Messieurs les Maires

**Objet : Instructions relatives à la cérémonie du 8 mai 2020**

Cette année, au regard de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire, aux mesures de confinement le Gouvernement a souhaité que les cérémonies du 8 mai 2020 se tiennent en format très restreint. A Paris, la cérémonie présidée par M. le Président de la République à l'Arc de triomphe ne sera pas ouverte au public. Dans chaque département, le Préfet organise, en lien avec le Maire de la commune chef-lieu, une cérémonie restreinte permettant d'honorer le souvenir des soldats morts pour la libération de la France.

Dans vos communes, lorsque vous organisez habituellement des cérémonies, vous pouvez **organiser un dépôt de gerbe** aux pieds des monuments aux morts. Toutefois, vous veillerez à ce que le format en soit très restreint (pas plus de 5 personnes, idéalement d'autres élus municipaux) et que les mesures de distanciation soient respectées.

Les Anciens Combattants, habituellement très présents, constituent une population qu'il convient de protéger. Aussi, leurs associations ne seront pas conviées à se joindre à la cérémonie. Si des demandes existent, une personne peut les représenter.

Cette courte cérémonie ne sera pas ouverte au public. En revanche, vous pouvez inviter vos concitoyens à s'associer à cette commémoration en pavoisant leurs fenêtres et leurs balcons. Ce geste symbolique contribuera à perpétuer le geste mémoriel porteur de sens dans notre Nation.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'informations nécessaire à la tenue de cette cérémonie.



La Préfète



Fadela BENRABIA

*Copie pour information :*

Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Chateaudun  
Messieurs les Sous-Préfets des arrondissements de Dreux et Nogent-le-Rotrou  
Monsieur le Secrétaire général, Sous-préfet de l'arrondissement de Chartres.